



UNE SOLUTION MODULABLE POUR ROULER SEREINEMENT !



Ce contrat vous apporte des garanties, des services et des prestations d'assistance pour répondre au mieux à vos attentes et à votre budget.

UNE PROTECTION EN CAS DE PRÉJUDICES CORPORELS DU CONDUCTEUR

Si vous êtes victime de dommages corporels suite à un accident, responsable ou non, vous pouvez être indemnisé de vos préjudices corporels jusqu'à 1 million d'euros sans franchise¹.

Cette garantie s'applique au souscripteur du contrat ainsi qu'à une tierce personne si vous l'avez autorisée à conduire votre voiture.

VOUS SOUHAITEZ CHANGER DE VÉHICULE À LA SUITE D'UN SINISTRE OU PAR SIMPLE ENVIE ?

Nous vous proposons un accompagnement personnalisé pour l'achat de votre nouveau véhicule (neuf ou d'occasion), la revente de votre ancien véhicule et pour faciliter votre transition énergétique.

Faites-nous part de votre besoin, Generali s'occupe de tout ! Pour en savoir plus : <https://ctrouve-general.fr>



DES AVANTAGES TARIFAIRES

- La possibilité de payer moins si vous roulez peu avec le **tarif moins de 5 000 km ou moins de 10 000 km par an.**
- **Un tarif préférentiel pour vos enfants** en fonction du nombre de contrats que vous, ou leurs grands-parents, détenez chez Generali.
- **Un bonus anticipé pour vos enfants** en fonction de leur période de conduite accompagnée ou supervisée.
- **Un tarif vert** pour les véhicules propres.
- **Un tarif préférentiel** pour votre véhicule 4 roues ou 2 roues **si vous êtes dirigeant d'entreprise** ainsi que pour celui de votre conjoint.
- **Une réduction tarifaire en cas de multi-équipement** auto et habitation.
- Profitez d'un **tarif préférentiel** pour protéger votre véhicule avec **notre partenaire Coyote Secure.**

VOTRE BUDGET RESPECTÉ

I Pas d'avance de frais si votre véhicule, suite à un sinistre garanti, est réparé chez un réparateur ou un garage partenaire de notre réseau en France. Vous ne réglez que la franchise contractuelle, éventuellement à votre charge.

Où que vous soyez, vous pouvez localiser et choisir votre réparateur partenaire parmi près de 2 000 garages. Les réparations (pièces et main-d'oeuvre) peuvent être prises en charge².

I Votre véhicule est volé ou a disparu ?

- Avec l'option Indemnisation en valeur d'achat, vous êtes remboursé à hauteur de sa valeur d'achat, justifiée par la facture acquittée auprès d'un professionnel de l'automobile (jusqu'aux 12, 24 ou 36 premiers mois de votre véhicule¹) et après déduction de la franchise applicable.
- Avec l'option Valeur majorée, vous recevez une indemnisation équivalente à la valeur de remplacement de votre véhicule à dire d'expert, majorée de 20 % dans la limite de sa valeur d'achat.
- Avec la garantie pertes financières, si votre véhicule a été acquis en LOA/LLD³ **et en cas de perte totale de votre véhicule**, vous êtes notamment remboursés de votre apport initial ou de votre 1^{er} loyer dans la limite de 5 000 euros avant les 25 premiers mois de location.

À VOS CÔTÉS EN CAS DE COUPS DURS

I Panne, accident, vol ... vous avez besoin d'aide ?

Avec la souscription de la garantie assistance :

- vous êtes assisté même en cas de panne d'essence en bas de chez vous ;
- vous bénéficiez d'une assistance rapatriement et médicale étendue aux membres de votre famille durant un voyage en France et à l'étranger même sans utilisation de votre véhicule ;
- vous disposez d'un véhicule de remplacement si le vôtre est immobilisé (si option souscrite).

I Un litige lié à votre véhicule assuré ?

L'option Protection juridique auto permet de trouver une solution amiable dans 80 % des litiges (vente, réparation ou utilisation de votre véhicule assuré, etc.) en vous évitant des démarches longues et laborieuses. Sur simple appel, une équipe de spécialistes répond à vos questions.

VOTRE FIDÉLITÉ ET VOTRE PRUDENCE AU VOLANT RÉCOMPENSÉES

Avec le dispositif Atout Prevention, vous bénéficiez de **50 à 75 % de réduction de franchise au bout de 3 ou 5 ans sans sinistre** et sans interruption de votre contrat.

3 FORMULES AU CHOIX

	TIERS	TIERS ÉTENDU	TOUS RISQUES
LES GARANTIES			
Responsabilité civile	✓	✓	✓
Défense pénale et recours suite à un accident	✓	✓	✓
Événements majeurs (catastrophes naturelles, événements climatiques, attentats, etc.)	-	✓	✓
Bris de glaces	-	✓	✓
Vol	-	✓	✓
Incendie	-	✓	✓
Domages tous accidents/vandalisme	-	-	✓

LES EXTENSIONS DE GARANTIES ET D'OPTIONS			
Rupture d'activité	-	-	○
Remboursement de crédit	-	○	○
Accessoires y compris hors catalogue	-	○	○
Contenu privé et professionnel	-	○	○
Vol isolé des éléments extérieurs	-	✓	✓
Indemnisation en valeur d'achat :			
• 12 mois ;	-	-	○
• 24 mois ;	-	-	○
• 36 mois.	-	-	○
Valeur majorée	-	-	○
Protection du conducteur :			
• 300 000 € seuil 10 % ;	✓	✓	✓
• 600 000 € seuil 5 % ;	○	○	○
• 1 000 000 €.	○	○	○
Aménagements et auvents	-	○	○

LES SERVICES			
Assistance 0 km	○	✓	✓
Véhicule de remplacement	○	○	○
Panne mécanique toutes pièces/étendue	-	-	○
Protection juridique auto	○	○	○

- ✓ inclus d'office
- en option

Si vous avez une remorque/caravane, contactez votre intermédiaire d'assurance pour concevoir une offre correspondant à vos besoins.

UNE RÉDUCTION SUR L'ASSURANCE AUTO DE VOS ENFANTS

Generali récompense la fidélité de ses clients avec une offre exceptionnelle : **de 15 à 30 % de réduction sur toute nouvelle souscription** d'un contrat auto par leurs enfants ou petits-enfants.

DIRECTEMENT SUR VOTRE MOBILE !

I Avec l'application mobile mon generali ou sur votre espace client monespace.generalif.fr

- Accédez à une version détaillée du contrat.
- Téléchargez votre attestation d'assurance.
- Déclarez et suivez l'avancée de votre sinistre.
- Localisez et choisissez votre garage partenaire des avantages tarifaires.
- Visualisez les coordonnées de votre intermédiaire d'assurance.

I Avec la téléexpertise en cas de léger sinistre de carrosserie

- Expertise à distance sur la base de vos photos.
- Évaluation par l'expert indépendant du montant des réparations.
- Proposition d'une solution d'indemnisation.

I Avec l'assistance auto digitale

- Dépannage remorquage en quelques clics avec votre smartphone.
- Géolocalisation du lieu où votre véhicule est immobilisé.
- Envoi d'un dépanneur qui est averti immédiatement.
- Suivi en temps réel de son arrivée.

(1) Sous réserve que l'option ait été souscrite et, sous réserve des conditions applicables.

(2) Informations non contractuelles. Le contrat est conclu directement avec les prestataires proposant la prestation.

Par conséquent, Generali ne saurait être tenu responsable d'un préjudice quel qu'il soit lié aux prestations fournies par les partenaires.

(3) LOA (location avec option d'achat) et LLD (location longue durée).



VOTRE CONTACT

Dénomination sociale / Nom :
Adresse :
Tél : e-mail : N° Orias* :

* Mention obligatoire pour les agents/courtiers.

Document non contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise aux règles d'acceptation des risques de l'assureur.

Generali IARD,

Société Anonyme au capital de 94 630 300 euros, 552 062 663 RCS Paris, entreprise régie par le Code des Assurances. N° d'identification unique ADEME 232327_03PBRV.
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.